



Comité de Pétanque et de Jeu Provençal  
de la Haute Garonne

Fédération Française de Pétanque et  
Jeu Provençal - Ligue Midi-Pyrénées

## COMPT E R E N D U

Réunion du Comité Directeur  
vendredi 18 janvier 2019

### Présents :

Mmes : CASSAIGNEAU - CLAMENS - FOURNES - MONDRAGON  
- ROUGES - SANS - SARMAN

Mrs : ARCANGELI - AZEMA - ARNAUD - CARLE - DALLIER -  
DEBEZI - DUCASSE - GALIANO - JURADO - LACROUX -  
LE BOT - LE MANACH - NEVEU - PINAUD - RICARD -

### Absents excusés :

Mmes: RATHBERGER - LOZANO

Mrs BEIGNON - HUGUET - VIGNERES

### Préambule du Président

Bonjour à toutes et tous, et encore une fois merci de vous être soustraits à vos obligations afin de pouvoir être des nôtres.

J'en profite pour vous transmettre ainsi qu'à vos familles mes meilleurs vœux de bonheur et de santé pour cette nouvelle année.

Tout d'abord, je voudrais saluer la présence d'Emilie parmi nous suite à la démission de Pierre. Sa candidature sera présentée lors du prochain Congrès Départemental. Je lui souhaite la bienvenue, il y a de la place parmi nous, pour qui veut s'impliquer et travailler.

La saison 2019 sera à n'en pas douter une année au fonctionnement renouvelé tant pour la Haute-Garonne avec les phases qualificatives à un tour que le Comité Régional avec des championnats regroupant les 13 départements.

Le respect des nouvelles règles en matière de tenue sera un challenge pour tous et nous avons pu nous apercevoir que lors du Congrès, ces nouvelles mesures n'ont pas fait un tollé même si elles ne sont pas simples à appliquer. Tout le monde s'accorde sur le fait que la candidature des Sports de Boules aux JO passe par une structuration autour de la notion de Pétanque sportive.

La Haute-Garonne a toujours œuvré dans ce sens, et il en sera de même dans les mois et années à venir. Les mises en garde que nous avons toujours faites sur la gestion des clubs, le respect des règles Fédérales et législatives sont encore plus d'actualité et ce ne sont pas les remarques de notre assureur MMA lors du Congrès National qui contrediront cet état de fait.

Notre fonctionnement n'est pas immuable et j'invite les membres du Comité à formuler des idées ou des projets. Ils ou elles seront étudiées avec attention tant en Comité Directeur que dans les commissions. Nous avons aujourd'hui, un mode de gestion des compétitions et du Comité bien rôdé mais rien ne nous empêche de l'améliorer. Je n'ai pas la science infuse, même si je cogite et pense beaucoup Pétanque, je suis ouvert à toute proposition réfléchie, construite. Certains d'entre vous se sont saisis de cette ouverture et vous présenteront leur projet, j'en suis heureux et vous encourage à aller dans ce sens. Le Comité Directeur fera des choix, c'est son rôle, car tout ne peut se faire ou ne pourra se faire en même temps.

Je souhaite que les résultats soient aux rendez-vous en 2019 pour nos clubs, nos joueurs et joueuses, pour vous car c'est le signe du dynamisme d'un Comité. A nous de faire ce qu'il y a lieu de faire pour mettre chacun dans les meilleures conditions de réussite.

Michel LE BOT

### *1 - Approbation du compte rendu de la réunion du 3 novembre 2018*

Le compte rendu soumis à l'approbation de l'Assemblée n'apporte aucune remarque et est approuvé à l'unanimité.

### *2- Compte rendu du Congrès Départemental du 09 décembre 2018 à Revel*

🇫🇷 Michel LE BOT remercie la Municipalité, le Club de Revel et le Secteur du GLS pour tout le travail qui a été fait et le matériel mis à disposition. Un beau Congrès dans une très belle salle : il y a eu autant de monde au Congrès Haute-Garonne qu'au Congrès National ! Brigitte SANS, candidate au poste resté vacant au sein du CD31 pour le compte du secteur des 4 Vallées, a été brillamment élue.

Quelques remarques :

- Sur la qualité du repas qui n'était pas à la hauteur de nos espérances
- Nicolas BASTERE, équipementier qui fait de la sublimation sur vêtements, invité par le Président a présenté ses produits aux congressistes. Notre Département lui confiera la confection de ses tenues sportives. Jean-Claude Lagarde sera son représentant pour notre Département.
- Les écrans sur les côtés de la salle ont permis aux dirigeants dans la salle de suivre les documents projetés à l'aide du vidéo projecteur. Peut-être, pour un prochain Congrès, un écran face à la table des élus sur le podium pour faciliter le suivi des travaux par ces derniers ?

Pour le Congrès 2019, Marie-Madeleine et Jean-Bernard vont rencontrer un Elu de la Ville de Cornebarrieu pour étudier la faisabilité d'y organiser notre Congrès qui aura lieu fin novembre. En 2020, le Congrès sera électif : peut-être solliciter la Mairie de Toulouse ?

Face au fort taux d'absentéisme des Clubs au Congrès Départemental, la question se pose d'une pénalité financière, comme le font certains Comités voisins ?

Réponse de Michel LE BOT : la présence au Congrès Départemental est OBLIGATOIRE mais dans notre département l'absence n'est pas assujettie à une amende ou autre sanction. Seul, un chèque de caution de 50€ pour les repas est demandé : en cas d'absence (ce qui a été le cas pour deux clubs cette année), le chèque est encaissé.

### *3- Compte rendu du Congrès National des 11 & 12 janvier 2019*

Congrès de bonne qualité qui a vu l'élection de Joseph CANTARELLI au poste de Président de la Fédération pour la fin du mandat et celle de Loïc FUENTES (CD34) au poste laissé vacant au sein de la FD.

Beaucoup de votes ont été proposés à la salle, notamment sur la politique jeunes (rappel : un junior ne peut participer aux CDF et par voie de conséquence au jeu Provençal. Il doit jouer dans sa catégorie), les axes du projet Fédéral, la Charte de déontologie, l'attribution du titre de Président d'honneur à Claude AZEMA et à titre posthume à Michel DESBOIS et bien d'autres encore (8 en tout) et tous ont été validés.

Autre projet présenté, la création d'un centre national du jeu de la pétanque et du jeu Provençal qui s'appellerait « Centre National de pétanque et jeu Provençal Michel Desbois », avec une projection pour 2021, d'une augmentation de la part Fédérale de la licence de 2€ qui servirait à financer une partie de l'emprunt.

Le représentant du Groupe MMA, assureur de la Fédération est intervenu et a présenté un long argumentaire concernant le caractère illégal et dangereux des cartes de membres qui ne sont pas des documents officiels reconnues par la Fédération, seules les licences ont une reconnaissance fédérale.

Cas de figure : si un joueur non licencié et sans responsabilité civile vient à se blesser lors d'un concours

non inscrit au calendrier officiel et organisé par un Club de pétanque, la responsabilité du Président de ce Club risque d'être engagée. Si au cours d'une partie, il y a un accident avec « un joueur » non licencié, le bénéficiaire de l'assurance est perdu pour l'ensemble du groupe.

- Congrès très animé avec une grande participation des congressistes.
- L'intervention de Didier Schmitt a été excellente par rapport aux différents dysfonctionnements de Geslico.
- Une secrétaire générale au discours trop convenu.
  - Beaucoup de votes certes mais une crainte concernant le vote à la charge de la Fédération de travailler sur le nouveau tarif de l'arbitrage
- La catégorisation semble n'intéresser personne car durant 2 jours, le mot « catégorisation » n'a fait son apparition que lorsque Michel LE BOT a répondu à la question d'un Président, encore a-t-il été repris car le terme « Catégorisation » n'est pas approprié, le terme « Classification » étant plus approprié.

Concernant la réglementation des publicités sur les tenues (limités à 3), au niveau Départemental, une tolérance sera faite et l'information donnée aux arbitres sur nos championnats qualificatifs.

La fédération a envoyé une directive concernant la situation des joueurs malgaches qui viennent jouer en France : « *La problématique, engendrée par des pratiques internes à la FMP (Fédération Malgache de Pétanque), que soulèvent les demandes de licence et la participation des joueurs Malgaches aux compétitions organisées sur le territoire national, en particulier les championnats de France, a été portée à la connaissance de la FFPJP.*

*Aussi après avoir pris attache auprès de M. Claude AZEMA, Président de la FIPJP, et pour donner suite à un entretien avec ce dernier, le Comité Directeur a pris les décisions suivantes :*

- *Application, avec effet immédiat, de la règle de la non-participation aux qualificatifs des CDF des joueurs Malgaches, ès qualité de joueurs étrangers, afin d'avoir le temps de contrôler la validité des premières demandes de licence et du respect des règles de mutations.*
- *A compter de ce jour, ne plus établir de licence française pour les joueurs Malgaches présentant un visa de 90 jours, et ce jusqu'à ce que la FMP ait apporté les éclaircissements demandés par la FIPJP.*
- *Par ailleurs, dans l'attente des réponses aux demandes évoquées ci-avant, il n'y aura pas de soutien systématique, aux demandes de visas de la FMP auprès des instances officielles telles que les Ambassades ou Consulats.*

*Nous attirons votre attention sur la nécessité d'observer scrupuleusement ces décisions. Toutes modifications ou informations relatives à ce dossier seront portées à votre connaissance ».*

- Pourquoi notre Département, 1<sup>er</sup> Comité de France, ne se positionne-t-il pas pour organiser un Congrès National ou autres grands événements tels que le Trophée des Villes, les Master ou autres ?

Michel LE BOT : l'organisation d'un Congrès National représente un coût très important pour lequel la Fédération apporte une subvention de 30 000€ dont une partie sert à la restauration et l'autre à la location de la salle. Les rentrées financières sont faibles et si les municipalités ne prennent pas en charge la majeure partie des frais de location, le Comité risque de devoir supporter la différence.

Par ailleurs, paradoxalement, la principale recette demeure la buvette et si elle ne tourne pas ou est interdite (comme dans certain lieu), le Comité Départemental organisateur ne pourra couvrir la totalité des frais. Concernant l'organisation de Masters ou du Trophée des Villes, cela ne relève pas de la fédération mais de l'agence Quarterback d'une part et d'autre part ce sont les mairies qui traitent avec cette société et non les Comités. Les mairies doivent s'acquitter d'un droit d'entrée substantiel. Approchée par Quarterback, la Mairie de Toulouse n'a pu donner suite pour des questions budgétaires et la priorité donnée en 2019 à l'arrivée du Tour de France, peut-être dans les années à venir.

#### *4- Compte rendu de la réunion d'arbitrage du CD, Serge GALIANO*

Nous enregistrons actuellement 90 arbitres opérationnels, dont 37 ont plus de 65 ans et doivent fournir un certificat médical (obligatoire) pour pouvoir officier. Comment pourvoir au poste d'arbitrage avec 90 arbitres face à plus de 1000 compétitions officielles ?

Le colloque des Arbitres est programmé samedi 2 février à Portet sur Garonne.

Serge fait part d'une demande de la C° : est-ce que le Comité peut offrir leur maillot aux arbitres. Cette proposition très largement argumentée, est rejetée à l'unanimité.

Frédéric DEBEZI demande si la C° de discipline d'arbitrage s'est réunie ? Non, car la sous C° de discipline doit être saisie par la C° de discipline sur la connaissance des faits.

Globalement, les arbitres sur le plan national, ressentent un manque de soutien et de considération avec des règlements qui changent continuellement.

Alain PINAUD fait part de la démission de Jean-Louis MECH, arbitre dans le secteur de Grenade.

## *7 - Projet de sélection du Trophée des Villes*

Suite au Trophée des Villes qui s'est déroulé à Montluçon en 2018, l'idée est née pour Pierre-Noël ARCANGELI, Raymond LE MANACH et Didier FURTON (coach) de revoir les modalités de sélection des joueurs qui participeront au trophée des Villes, sélection qui doit être ressentie comme un honneur.

### 1-LE CONSTAT

- a) Les résultats, sans être décevants, peuvent être améliorés
- b) Le système de vote actuel, auquel sauf erreur de notre part, un peu plus de la moitié seulement des élus a participé, n'est pas satisfaisant.

Les joueurs choisis par ce vote ne composent pas forcément la meilleure équipe. Ils se connaissent mal et n'ont jamais joué ensemble.

### 2-LE PROJET

#### *a) La méthode de sélection :*

Nous proposons un comité de sélection qui sera composé :

- d'un élu de chaque secteur,
- du coach sportif qui accompagne l'équipe de Toulouse depuis plusieurs années,
- d'un responsable de la commission jeune.

Ce comité de 9 ou 10 personnes sera sous la responsabilité d'un élu du CD31, qui sera chargé de la mise en œuvre pratique du projet : relation avec les joueurs, les clubs sollicités pour les entraînements, préparation des déplacements, etc.

Le Comité de sélection proposera un délégué pour le TDV qui devra être un membre du comité de sélection, éventuellement différent chaque année. Il devra s'investir dans la sélection, les journées d'entraînement, les compétitions ... afin que les joueurs retenus, le coach et le délégué forme une équipe unie, et que les liens humains soient construits avant ce séjour de compétition de haut niveau.

Les initiateurs de ce projet sont d'accord pour que cette année, si vous validez ce projet, Raymond en soit le responsable.

#### *b) le groupe choisi :*

Il sera composé de huit joueurs, à l'issue des championnats HG, et du championnat de France triplete. Ceci, bien sûr pour avoir une idée des forces en présence. Ces 8 joueurs seront 5 séniors et 3 joueurs de - 22 ans.

Le comité de sélection sera chargé, dans la mesure du possible, de suivre par secteur les divers championnats, afin de se faire une idée déjà des joueurs en présence.

- c) le comité de sélection mettra en place deux journées de travail en commun, pour les 8 sélectionnés, sur les ateliers concernés par le trophée des villes, tir de précision, tir de départage, doublette, triplete, parties libres et parties coachées.

Ces deux journées seront validées sur la période des 1° juillet/31 août

Le responsable du comité de sélection sera chargé de trouver deux clubs d'accueil de ces journées, avec restauration du midi, et si possible joueurs disponibles pour une opposition avec les sélectionnés.

Nous imposerons aux 8 joueurs de participer à une compétition : le Régional doublette de Luchon avec prise en charge financière des engagements et du déplacement.

d) la sélection finale :

Sera faite dans les tous premiers jours de septembre, au vu des observations faites par les membres du comité de sélection présents sur les entraînements et les compétitions imposées. Le coach sportif aura la priorité sur cette sélection si des doutes subsistent sur les six joueurs à désigner : quatre titulaires (trois séniors, un moins de 22 ans), et deux remplaçants. Il désignera également le joueur pour le tir de précision. Celui-ci pourra être changé au dernier moment si problème particulier décelé par le coach. Ces six joueurs participeront à un National tripléte en Haute-Garonne, désigné par le comité de sélection. Cette compétition pourra être postérieure au dépôt de l'inscription au TDV, puisque les six joueurs resteront concernés jusqu'au début de la compétition.

e) une charte sera établie ultérieurement : (en cours d'élaboration), qui notifiera tous ces éléments, très précisément. Cette charte permettra de clarifier les droits et devoirs des joueurs retenus dans la sélection. Elle concernera les huit joueurs pressentis. Elle sera signée par ces huit joueurs et par le responsable du comité de sélection, sous couvert du Président du CD31. Elle engagera de fait les joueurs sur la totalité du programme de préparation. Sans cet accord, le ou les joueurs ne seront pas retenus. Dans ce cas, il sera ou ils seront remplacés.

3- LA BUDGETISATION DU PROJET :

Il est évident que ce projet est ambitieux. Rien ne dit que le résultat sera amélioré en 2019, comme par magie. Si vous donnez votre accord à cette réalisation, le coût du Trophée des villes sera augmenté par cette préparation, sans certitude sur son influence sur le résultat final. Mais au moins, nous aurons essayé de trouver une piste d'amélioration.

- deux journées de préparation : restauration, frais de déplacement forfaitarisé des joueurs (en favorisant au maximum le covoiturage), soit environ 200€. Il est évident que les joueurs retenus dans la première liste devront s'impliquer y compris financièrement. Cela nous paraît un gage de leur volonté de participer à cette aventure.

- le régional de Luchon : engagements, restauration, frais de déplacement : 300€

- le national en HG pour les six retenus : engagement, restauration, frais de déplacement : 300€

Soit un total estimé à 800€.

=> Mis au vote, ce projet est validé à l'unanimité des membres présents. Il sera revisité lors de la réunion de la prochaine réunion de la C° compétition.

*9- Questions diverses*

 Michel LEBOT

1) A reçu deux demandes de remise de peine de :

- Laurent Michael. Vu qu'il n'a pas fait la moitié de la peine, sa demande ne peut être examinée. Elle sera recevable à compter du 20 février 2019, une nouvelle demande devra être faite.

- Rodolphe PAGE. Un tour de table donne 9 voix pour le maintien de la sanction – 5 pour la remise de peine et 5 abstentions. La demande de remise de peine est refusée à la majorité.

Un petit rappel : la sanction ne fait pas office d'une année sabbatique et donc la demande de mutation est payante.

2) Affaire de La Muretaine : l'ancien bureau a démissionné et un nouveau bureau a été élu. Or, en 2018, ce club a été forfait en CRC et comme le prévoient les textes, condamné à régler une amende de 1200€ et rétrogradé dans la plus basse catégorie de CZC pour 2020. Le nouveau bureau de La Muretaine demande de la mansuétude.


Proposition : La sanction financière ne peut être enlevée mais son étalement peut être mis en place. La sanction sportive de reclassement en CZC serait maintenue mais le Club pourrait y participer dès 2019 (et non 2020) à condition qu'au moins la moitié de l'amende soit réglée selon un calendrier prédéfini (avant la date du 1<sup>er</sup> CZC vétéran) de 300€ avant mars 2019 et 300€ en septembre 2019 puis 300€ en mars et 300€ septembre 2020.

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

4) La cérémonie de remise des trophées du Challenge de la Dépêche du Midi aura lieu dans les salons de notre partenaire, le 11 février 2019 à 18h30.

Les lauréats pour la saison 2018 sont :

- Masculin : Demeter Robert et Mazas Philippe
- Féminine : Bandiera Audrey et Hemery Debbie
- Vétéran : Bilois Marc et Ferrand Jean-Michel
- Provençal : Michel Philip et Lacroux Thierry
- Junior : Azema Florian, Lacroix Anthony et Zigler Florian
- Cadets : Victor Demeter Kenan, Alanzo Emmanuel et Couton Mathéo
- Minimes : Cadilhac Léo, Berges Dorian et Catalan Mathéo

 Frédéric DEBEZI

- Demande aux responsables de secteur de veiller à ce que leurs Clubs n'organisent pas un concours amical en même temps qu'un concours officiel.

Michel LE BOT rappelle que les concours amicaux organisés par les clubs sont des concours non agréés pour lesquels un accord doit être fait par courrier auprès du responsable de secteur qui doit s'assurer que ce concours ne fait pas concurrence aux concours officiels, avant de valider la demande.

Un président de club qui organiserait ce type de concours sans accord, est passible d'une commission de discipline et d'une sanction de 11<sup>ème</sup> catégorie en tant que dirigeant. Dans l'appellation de concours non agréé, ne rentre pas en ligne de compte les concours inter-sociétaire et les concours de fêtes ;

- Souligne une grosse baisse d'inscriptions à la sélection d'Avenir 31 qui aura lieu demain à Colomiers, 16 inscrits cette année pour 32 l'an passé.

 Daniel ARNAUD


Informe que le Club de Sabonnères Acacias va fermer.

 Raymond NEVEU

A l'issue d'une réunion des éducateurs au sein du secteur des 4 vallées, deux points :

1- Les éducateurs sont perdus pour trouver des dates pour sortir les jeunes hors Département.

Michel LE BOT leur conseille de se rapprocher de l'ETR Occitanie ou rechercher les informations sur les sites des 13 autres Comités Départementaux.

 Pour lutter contre le vieillissement du corps arbitral, pourquoi ne pas organiser une journée d'initiation en direction des jeunes ? Il serait intéressant de faire une sensibilisation dans toutes les écoles de pétanque avec un accompagnement des jeunes volontaires sur un concours tout en rappelant que l'accessibilité à l'examen d'arbitre est à 16 ans. Pourquoi ne pas mettre un jeune en doublure avec un arbitre, des procédures existent venant de L'UNSS ? La même chose pourrait se faire pour Gestion concours et le poste de graphiqueur.

 Brigitte SANS

- Signale être absente du 10 février au 2 mars 2019.

- Certains Comités Directeurs ont pris la décision d'interdire le jean sur tous les concours.

Michel LE BOT : cette décision relève de l'appréciation de chaque comité Départemental.

✚ Alain PINAUD

- Demande s'il serait possible de mettre le manuel d'utilisation de gestion concours à jour ? Celui sur le site de la FD date de 2011
- Serait-il possible de récupérer la liste des inscrits de Saint-Juéry (81) car un doute subsiste sur des joueurs inscrits non licenciés 2019 ? Il serait souhaitable que tous les Départements utilisent la gestion informatique de Gestion concours.

✚ Francis RICARD

Présente le projet de CDC jeu provençal établi avec Denis JURADO, les bases restant les mêmes que l'an dernier mais limité à 20 clubs inscrits. Le projet est voté à l'unanimité par les membres du Comité présents

Le règlement du CNC est consultable sur le site de la Fédération : seule nouveauté les parties sont à 11 points ou 2h + **2 mènes**.

✚ Pierre-Noël ARCANGELI

- Combien de temps une mutation externe est valable ? Pour le moment, il n'y a pas de délai fixé.
- De nouveaux candidats pour la formation graphique dont la formation débutera vers le mois de mai.

✚ Denis JURADO

Le règlement fédéral prévoit 3 publicités sur les tenues sportives. Au niveau départemental , le nombre de publicités pourra aller jusqu'à 5 (période de transition). Comme souligné lors du Congrès National, cet article du RAS a vocation à être modifié, donc période de transition et de tolérance.

Demande qu'est-ce qui est compris par « publicité » sur les tenues ? Le logo du département, du secteur (éventuellement) et la marque du vêtement, le nom ou prénom dans le dos ne sont pas pris en compte.

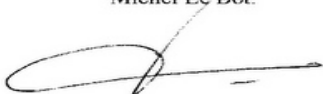
✚ Marie-Madeleine CLAMENS

- Calendriers des Nationaux seront disponibles dès la fin du mois de janvier
- Point des licences : léger retard par rapport au 25 janvier 2018 avec 8680 licences - au 10 janvier 2019, 6840 licences soit un retard de 1840 licences.
- Présentation à l'ensemble des élus du projet de tenues sportives et validation du choix.
- Réservation de l'hôtellerie pour les Championnats de France à Fréjus dans des mobil home au cœur d'un camping à Fréjus même (8 kms des terrains).

**L'ordre du jour étant épuisé, la réunion prend fin vers 00h45**

**La prochaine réunion est fixée au vendredi 22 février à 20h**

Le Président du CD 31,  
Michel Le Bot.



La Secrétaire Générale,  
Marie-Madeleine CLAMENS.

